

# Trail "La Boucle del Camí Ramader" LAMANERE

## Article 1 : COURSE

### Boucle del Camí Ramader : 17 km

ORGANISATION La Boucle del Camí Ramader est ouverte aux 200 premiers inscrits licenciés ou non, des juniors aux vétérans.

PARCOURS Le parcours est composé d'une boucle 17 km : départ de la place du village en direction du chemin de Notre Dame du Coral, direction les crêtes, retour au village par le GRT 83 du Col de Malrems.

#### CLASSEMENTS :

- Au Général, récompense pour les 03 premiers hommes et 03 premières femmes ,
- pour le 1<sup>er</sup> de chaque catégorie : Juniors, Espoirs, Séniors, Vétérans M1à M10 (Hommes et Femmes) non cumulables.

**NB : Les coureurs ayant un prix au Général ne seront pas primés dans leur catégorie.**

**Au classement, en cas d'ex æquo , le plus âgé sera placé avant l'autre**

Durée maxi de la course : **3h 00.**

**DEPART :** Le départ s'effectuera à depuis la place du village (devant l'église).

**ARRIVEE :** L'arrivée sera jugée au même endroit que le départ.

## Article 2 : LICENCE ou CERTIFICAT MEDICAL

### LICENCIÉS FFA :

**SEULES** les présentations de la licence FFA, de Triathlon ou Pass'Running seront acceptées, de moins d'un an à la date de la course

### NON LICENCIÉS FFA ou licenciés autres sport :

**SEULE** la présentation d'un certificat médical portant la mention exclusive « de non contre indication à la course à pied en compétition » sera acceptée, (de moins d'un an à la date de la course.

**En l'absence de ces documents l'inscription sera refusée.**

## Article 3 : INSCRIPTIONS

**Par internet :** [www.lamanere.fr](http://www.lamanere.fr) – COURSE 2020

**Par courrier adressé avant le 10 juin à :** Mairie de Lamanere, 9 Carrer del Cingle 66230 (bulletin téléchargeable sur [www.lamanere.fr](http://www.lamanere.fr)

Ou <https://www.facebook.com/profile.php?id=100008385905053>

**Sur place** le jour de la course de 7h45 à 8h45

Paiements par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, en ligne par CB, en espèce (uniquement le jour de la course).

## Art 4 – SECURITE

Un service de sécurité assuré par les organisateurs sera mis en place sur le parcours. Tous les coureurs devront se conformer impérativement à leurs prescriptions ou à celles du Code de la Route.

## Art 5 - SERVICE MEDICAL

Un service de secours sera mise en place.

## Art 6 – RAVITAILLEMENTS :

1 ravitaillement « eau » et 2 ravitaillements « eau et solides » seront installés sur le parcours des 17 km.

## Art 7 - RESULTATS :

Ils seront affichés à la place du Village. Classements disponibles le soir de l'épreuve sur : [www.lamanere.fr](http://www.lamanere.fr)

## Art 8 - ASSURANCES :

Les organisateurs sont couverts par une police Responsabilité Civile.  
Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence assurance.

**Il incombe aux autres participants d'être assurés individuellement.**

## Art 9 - RETRAIT des DOSSARDS

**Le jour de la course à partir de 7h45, sur la place du village.**

**Aucun dossard ne sera envoyé par courrier**

## Art 10 – RENSEIGNEMENTS

- Mairie de Lamanere (mardi, jeudi et vendredi de 14h00 à 17h00) : 04 68 39 62 52 ou 06 83 08 25 13
- Mail : [course.lamanere@hotmail.fr](mailto:course.lamanere@hotmail.fr) ou [secretariat.mairie@lamanere.fr](mailto:secretariat.mairie@lamanere.fr)

## RANDONNEE GUIDEE (30 personnes maxi)

La randonnée sera accompagnée . Soyez bien chaussés. Les chiens ne sont pas autorisés.

Départ : Place Philippe CASSU (devant l'église). Temps : 4h  
Dénivelé : 560m

## ARTICLES GENERAUX :

**Art 11** - En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**Art 12** - Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. Les suiveurs ou véhicules suiveurs sont interdits sur le circuit en dehors de ceux de l'organisation (vélo, voitures...).

**Art 13** - Tout concurrent à qui est attribué un dossard autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit tels que média et partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée.

**Art 14** - Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les coureurs disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation de La Boucle del Camí Ramader, les coureurs peuvent recevoir des propositions d'autres organisations ou de sociétés. Ceux qui ne le souhaitent pas doivent le signaler par écrit ou par email à l'organisation. [course.lamanere@hotmail.fr](mailto:course.lamanere@hotmail.fr)